

Propositions de la majorité municipale d'Ault au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

pour l'aménagement du centre-bourg

mai 2020

Il n'est pas question de remettre en cause les principes du projet tels qu'ils sont énoncés officiellement :

« . améliorer le cadre de vie des Aultois

. relancer la dynamique urbaine, touristique et économique

. valoriser la ville d'Ault et retrouver son identité de station balnéaire

. imperméabiliser les structures de voirie et d'espaces publics du front de mer ».

Ce sont des objectifs partagés par la nouvelle majorité municipale.

Cependant notre volonté est de voir enfin pris en compte des avis exprimés dès 2014 et aussi ces derniers mois sur la circulation, le stationnement et sur l'aménagement de la place du Général de Gaulle.

Nous voulons aussi donner au projet une cohérence qui manque entre le centre-bourg et les quartiers et sites touristiques environnants. La qualité de vie à Ault et l'attractivité touristique nécessitent des solutions de continuité des cheminements piétons, même avec certaines solutions transitoires. Il n'est pas bon d'avoir un fort contraste entre des aménagements très urbains et des décors sophistiqués au centre et le maintien de la décrépitude d'espaces publics essentiels pour la promenade et la contemplation de la mer, des falaises et de la baie de Somme.

Il est donc souhaitable de prolonger les extrémités du périmètre d'aménagement pour assurer sans luxe excessif les continuités touristiques indispensables à la cohérence du projet :

. sur le front de mer, 300 mètres vers la promenade-balcon du boulevard Michel Couillet à Onival par la rue de Saint-Valery dépourvue de trottoirs sur une centaine de mètres, et 120 mètres supplémentaires vers le belvédère du Bel-Air depuis le square Jamart,

. depuis l'église, 50 mètres supplémentaires dans la ruelle St Pierre menant à la porte Bréhamet, très bel accès au parc du moulinet rénovée pour 450 K€ d'argent public , et qu'il serait bon de valoriser, et 50 mètres dans la ruelle menant à la pittoresque rue du Hamel.

. depuis le belvédère de la falaise rue de Saint-Valery vers le parking à aménager rue Léon Blum (non prévu mais à intégrer dans le projet) pour compenser la suppression de 60 places en bord de falaise, et vers le Moulinet (château, salle culturelle, parking) par la rue du Moulin.

Il reste par ailleurs à étudier la mise en place d'une signalétique touristique de la commune.

Modifier le phasage prévu sur trois ans

Objectifs de la nouvelle majorité municipale:

. Maintenir la Grande-Rue en 1° phase pour créer un cadre favorable à la relance du commerce

. Remettre en valeur en priorité l'accès à la plage du centre (abords du Casino) puis le front de mer (rues Ernest Jamart et de Saint-Valery)

. Passer en 2° ou 3° phase les espaces pour lesquels le projet est à modifier significativement et où il y aura le plus de précautions à prendre (prise en compte d'un projet à étudier sur l'église, place des transports en commun)

. Eviter sur une même rue plusieurs années de travaux, sachant que par ailleurs se déroulera le chantier de redéploiement du réseau d'eaux usées.

Proposition de phasage:

Phase 1. 2020 – 2021 hors saison estivale

- . Grande-Rue jusqu'à la mairie (comme prévu par le SMBS-GLP, Syndicat Mixte Baie de Somme)
- . Esplanade du Casino
- . Rue Jamart jusqu'à la terrasse sud-ouest du Casino (ou jusqu'à la villa Zig-Zag pour rétablir une promenade digne)

Phase 2. 2021 – 2022 hors saison estivale

- . Square Jamart avec souhait d'extension à l'ancienne villa Daurelly où serait transféré l'espace pique-nique prévu sur le square pour offrir une vue exceptionnelle
- . Rue de Saint-Valery et bas de la rue du Moulin

Phase 3. 15 septembre 2022-janvier 2023

- . Environnement de l'église (Place Foch, rue d'Eu, avenue du Général Leclerc, place du Général de Gaulle, square Dalhausen, rue du 11 novembre)

Éléments du projet à discuter en priorité pour le lancement de la première phase

Matériaux

- . Examen détaillé des matériaux proposés (aspect, confort, sécurité, provenance, entretien...) et de leur coût, pour validation

Grande-Rue

- . Réduction ou suppression des différences de niveau entre chaussée, bande de stationnement et trottoir pour faciliter l'usage par les piétons lors d'événements (marchés, fêtes), pour des terrasses de café ou de restaurant et peut-être à l'occasion de la piétonnisation lors de certaines saisons à l'avenir. (Impossibilité avancée par le SMBSGLP, les différences de niveau étant conçues pour protéger les seuils d'immeubles des inondations lors d'orages vicinaux -risque tous les 20 ans)
- . terrasses de cafés et restaurants à prévoir
- . Capacité d'accueil d'étals de marché tout en préservant le débouché de la rue d'Eu vers la rue du Général Leclerc, branchements électriques pour le marché et les fêtes (Etude des besoins en cours en mairie)

Esplanade du Casino

Le choix de planchers en bois nous convient. Nous veillerons cependant à préserver des espaces pour des spectacles extérieurs suite à l'expérience très positive du festival Côte à Côte.

- . Discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France sur l'esthétique des structures en bois et des pupitres posés au dessus des garde-corps et sur les possibilités de mise en valeur de l'ancien Casino
- . Vigilance sur la glissance du bois
- . Abandon des lettres géantes
- . Vérification de la possibilité de demi-tour sur la chaussée

Rue Ernest Jamart (jusqu'à la villa Zig-Zag)

- . Accès technique et livraisons au casino
- . Transfert du conteneur enterré sur le terre-plein de la rue de l'Esplanade (le Rayon Vert)
- . Accès des véhicules de collecte des ordures ménagères
- . Abandon de l'aménagement sur la terrasse sud-ouest du Casino de structures fixes et d'un espace vert, pose de mobilier urbain démontable (bancs, tables de pique-nique) pour libérer l'espace lors de spectacles
- . Effacement des réseaux aériens à vérifier
- . Elargissement du goulot d'étranglement en haut de la rue, qui ne ferait qu'environ 2 mètres sur ce passage piétonnier très fréquenté. Un plancher en bois surplombant légèrement le talus pourrait rappeler d'anciens aménagements du chemin des douaniers visibles sur les cartes postales (Impossibilité selon le SMBSGLP tant qu'une étude géotechnique n'a pas été menée)

- . Choix de garde-corps (étudier une autre solution que les ganivelles)
- . Examen détaillé du projet de gestion des eaux pluviales pour les rejeter à la mer et éviter les infiltrations
- . Possibilités de stabilisation du mur de soutènement et de préservation de l'escalier actuellement condamné
- . Choix de végétaux sur le talus et sur la plateforme intermédiaire

Éléments à discuter pour la deuxième phase

Square Jamart, rue et allée des Bessaints

Le projet d'aménagement du square nous paraît tout à fait inapproprié.

Une capacité de stationnement doit être conservée pour le quartier tout en améliorant la continuité piétonne vers le Bel-Air et le Bois de Cise.

Le cône de vue sur la mer étant réduit, ce n'est pas un lieu à privilégier pour les pique-nique qui seraient plus agréables sur le site exceptionnel de l'ancienne villa Daurelly, quelques mètres au dessus.

- . Abandon du projet d'espace pique-nique
- . Abandon du projet de plancher sur l'escalier (laisser ouverte la possibilité de remise en service)
- . Aménagement d'une petite dizaine de places de stationnement (en épi en haut de la rue de la République)
- . Appel à idées à lancer pour un aménagement plus léger de cet espace vert (bosquet, herbarium, parc à chiens ...)
- . Remise en état de la rampe de l'allée des Bessaints et changement de la clôture
- . Aménagement d'une table d'orientation et d'un espace pique-nique sur l'ancien emplacement de la villa Daurelly avec pose d'un garde-corps à 10 mètres du bord de la falaise : vue sur le bourg, le Hable d'Ault et la côte d'Opale (Question de sécurité sur le site Daurelly selon le SMBSGLP)
- . Plan de gestion de la végétation sur l'ancien jardin étagé de la Villa Daurelly qui restera inaccessible (vieux tamaris, ...)
- . Gestion de l'eau pluviale descendant du Bel Air

Rue de Saint Valery et rue du Moulin (La Montagne)

- . Décision sur le sens de circulation en cohérence avec un plan de circulation général (rues des Fonts-Bénis, de la Montagne et du Moulin)
- . Préservation de deux groupes de quelques places de stationnement longitudinal près des habitations et du restaurant
- . Modification du garde-corps en bois (remplacement de la clôture châtaigner, main courante, création d'une traverse supplémentaire pour permettre la vue sur la mer d'un banc, d'un fauteuil roulant et à la hauteur d'un enfant)
- . Traitement du bord de falaise dans le respect de la biodiversité et des plantes locales, définition d'un plan de gestion de la végétation, écrêtement de parties fragiles
- . Examen de l'opportunité du grand mobilier modulable du point de vue du coût et de la sobriété
- . Proposition de traitement du long mur de parpaings du jardin de la villa « Brise du large »
- . Traitement du soutènement de la parcelle de la « Brise du Large » en bas de la rue du Moulin
- . Accès handicapés à la table d'orientation et suppression du projet d'escalier d'accès
- . Traitement végétal du talus autour de la table d'orientation
- . Examen de l'aménagement du rond-point du Docteur Castri : stationnement, espace piétonnier, végétation, plateforme pour animations ou activités commerciales, amorce de la rue de Saint-Valery dans le quartier de la pêche jusqu'à la rue de la Corderie (choix de la place des piétons, du stationnement et de la circulation anticipant sur le futur aménagement de cette rue)
- . Réflexion sur « une stratégie d'urbanisme tactique » visant la réalisation d'aménagements peu onéreux mais porteurs d'améliorations qualitatives et de cohérence d'ensemble à l'échelle de la commune » pour l'itinéraire piétonnier rue de Saint-Valery jusqu'au balcon du boulevard Michel Couillet en direction de la plage d'Onival

- . Choix à faire sur la taille respective des trottoirs de la rue du Moulin en pensant à la continuité vers le parc du Moulinet et vers le parking à aménager rue Léon Blum avec une attention particulière au carrefour avec la rue Charles Bréhamet pour les itinéraires piétons
- . Réflexion sur l'aménagement d'un parking près de l'ancien centre médico-social rue Léon Blum pour compenser à moins de 300 mètres la suppression de 60 places de stationnement au bord de la falaise (le parking du Moulinet étant lui à 600 mètres).

Principaux éléments à discuter et à réétudier pour la 3^o phase

Place du Général de Gaulle et avenue du Général Leclerc

Nous nous appuyons sur le programme municipal que nous avons soumis aux électeurs « Nous serons vigilants sur le plan de circulation ... qui supprime beaucoup de stationnement... Nous remettons en cause des dépenses inutiles telles que la promenade suspendue place du Général de Gaulle alors qu'il y a tant à faire ailleurs ».

Le « jardin de curé » projeté doit se limiter à une promenade le long de la façade sud de l'église à concevoir en lien avec le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'église (de régulières chutes de pierres sont constatées) que nous mettrons rapidement à l'étude en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France

Ces deux choix conduiront à limiter la réduction de la capacité de stationnement sur la place et à privilégier l'implantation d'arbres et de massifs en périphérie (le long des murs de soutènement et de la rue du Général Leclerc) pour préserver la polyvalence du seul grand espace à usage événementiel (festif, culturel ou commercial) au cœur du bourg.

- . Questions de l'accès des cars de transports réguliers et des cars de tourisme et du devenir des toilettes publiques et des conteneurs de tri sélectif existants.
- . Etude d'une géométrie de la rue du 11 novembre plus proche de la situation actuelle
- . Réflexion sur l'optimisation du stationnement place Gracchus Babeuf, impasse Desmon et impasse du marché.

Place Foch

- . Abandon du projet de fontaine
- . Réflexion sur les usages futurs avant de préciser les aménagements (cérémonies religieuses, terrasses de café, marché, fêtes, spectacles)
- . Analyse des contraintes de circulation au débouché de la rue d'Eu

Square Dalhausen

- . Réflexion sur les usages futurs avant de préciser les aménagements

Ruelles vers la porte Bréhamet et vers la rue du Hamel

- . Réflexion sur leur mise en valeur par des interventions légères